

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 30 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 56
Quorum : 29
Présents : 41
Absents : 02
Pouvoirs : 13
Votants : 54

L'An deux mil vingt-trois,

Le 05 avril, à 19h00,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Thomas Durand – Maire.

Étaient présents :

Arnaud-Rodrigue ADONON, Angéline BYLYKBASHI, Richard CARILLET, Fabrice CAUDY, Patricia DARBO, Natacha DE BEAUDRAP, Rénauld DELALIN, Annick DELOUZE, Catherine DESILE, Fabrice DUBOIS, Thomas DURAND, Samantha DURAND-PORTOGHESE, Bernard DURDANT, Daniel FOUCHER, Jean FREMIN, Pascal HEMET, Patrick HERICHE, Michel JOUYET, Cathy KOMORNICZAK, Martial LAMOURET, Pascal LEJEUNE, Dominique LERENARD, Grégory LEROUX, Sandrine MAHON, Paul MERCIER, Catherine MIKLARZ, Michel MOISY, Véronique MONFILLIATRE, Corinne NOEL, Patrice NOEL, Valérie PAGESY, Pierre PENIN, Valérie PHILIPPE, Isabelle PORTIER, Arthur REGNIER, Jérôme RICHARD, Fabien RICHARD, Isabelle RIHOUAY, Marie ROUSSEAU, Michèle SEMBEL, Jean-Philippe TROUILLET

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir :

Fabienne BERNARD a donné pouvoir à Valérie PAGESY
Benoit COLLARD a donné pouvoir à Michel MOISY
Jean-Marie DELISLE a donné pouvoir à Isabelle PORTIER
Sophie INCERTI a donné pouvoir à Arthur REGNIER
Lydia LACROIX a donné pouvoir à Jérôme RICHARD
Paul LANNOY a donné pouvoir à Fabrice CAUDY
Chloé LEFORT a donné pouvoir à Véronique MONFILLIATRE
Michel OZANNE a donné pouvoir à Michel JOUYET
Jessica POTEL a donné pouvoir à Bernard DURDANT
Bruno QUEMENER a donné pouvoir à Thomas DURAND
Dominique RABET a donné pouvoir à Jean FREMIN
Christophe RENAUD a donné pouvoir à Arnaud-Rodrigue ADONON
Anne-Françoise ROSTAING a donné pouvoir à Catherine MIKLARZ

Étai(en)t absent(e)s : Aurélia CALLENS, Nathalie MICHEL

Secrétaire de séance : Jean-Philippe TROUILLET

N° DEL-2023-026 - Affectation du résultat 2022 du budget principal

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5,
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu** l'avis favorable de la sous-commission Finances, en date du 21 mars 2023
- Vu** le rapport de présentation du maire,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2022 laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 1 344 285,22€,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, par 47 Pour et 7 Abstention, décide :

- **D'AFPECTER** définitivement le résultat d'exploitation constaté au compte administratif 2022 comme suit :

Section de Fonctionnement	
A - RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT : DEFICIT	+ 623 624,55€
B - RESULTAT REPORTE DE N-1 : EXCEDENT : DEFICIT	+ 720 660,67€
C - RESULTAT À AFFECTER (A+B)	+ 1 344 285,22€

Section d'Investissement	
D - SOLDE D'EXECUTION de la section D'INVESTISSEMENT : DEFICIT	- 170 490,62€
E - SOLDE DES RESTES A REALISER de la section D'INVESTISSEMENT : Besoin de financement	332 733,52€
F - BESOIN DE FINANCEMENT (D+E)	503 224,14€

AFFECTATION

AFFECTATION DE C = G+H	
1. En réserve au compte 1068 en investissement (G) (Au minimum, couverture du besoin de financement F)	510 000,00€
2. Report en fonctionnement au compte 002 (H)	834 285,22€

Certifier exécutoire compte
tenu de la publication
effectuée le - 6 AVR. 2023

Et de la télétransmission
en Préfecture le - 6 AVR. 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures, extrait conforme.

Le Maire,

Thomas DURAND.



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 027-200057685-20230405-DEL_2023_026-DE